



# REGLEMENT PARTICULIER 30<sup>ème</sup> COURSE DE COTE DE LORMES 29<sup>ème</sup> REGIONALE



# REGLEMENT PARTICULIER

## 30<sup>ème</sup> COURSE DE COTE DE LORMES

### 29<sup>ème</sup> REGIONALE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE NEVERS MAGNY-COURS organise les 18 et 19 juillet 2015 avec le concours de l'ASSOCIATION ECURIE MORVAN DES LACS sous le patronage du COMITE REGIONAL SPORT AUTOMOBILE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Une épreuve automobile nationale dénommée :

#### 30<sup>ème</sup> COURSE DE COTE DE LORMES – 29<sup>ème</sup> REGIONALE

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le n° 56 en date du 14 mai 2015 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° R270 en date du 22 mai 2015

**Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne 2015 – coefficient 1 – et le Challenge Bourgogne Franche Comté 2015.**

### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

#### Épreuve Régionale

Président Collège des Commissaires Sportifs	Mme Nicole GUIBLAIN	licence n°7079/0418
Membre de Collège	M. André GUIBLAIN	licence n° 7081/0418
Membre de Collège	M. François BELORGEY	licence n°10528/0401
Directeur de Course	M. Christian HAMON	licence n°29685/0419
Directeur de Course Adjoint	M. Jean-Michel PIGENET	licence n° 37172/0417
Médecin	Mme Sophie TEIL	
Commissaire Technique Responsable	M. Claude BERNARD	licence n°47151/0420
Commissaire Technique Adjoint	M. Bruno DIVERT	licence n° 40573/0417
	M. Frédéric ALVAINES	licence n° 4342/0420
Chargé de la mise en place des moyens	M. Etienne SEGUIN	licence en cours
Chargé des Relations avec les concurrents	M. Marc BRODUT	licence n° 111034/0413
	M. Gilles ROUX	licence n° 1482/1504
Chargé des Commissaires de Route	M. Michel LOISEAU	licence en cours
Chronométrateur	M. David GUIBLAIN	licence n°134494/0418
	Mme Michèle GUIBLAIN	licence n°163636/0418

#### 1.2P. HORAIRES

Mise à disposition du règlement et bulletin d'engagement sur le site facebook/ecuriemorvandeslacs

Clôture des engagements, mardi 14 juillet 2015, cachet de la poste faisant foi

Publication de la liste des engagés, vendredi 17 juillet 2015

Vérifications administratives, au parc concurrent, samedi ..... 18 juillet 2015, de 13 h 15 à 18 h 45

dimanche ..... 19 juillet 2015, de 7 h 15 à 9 h 00

Vérifications techniques, au parc concurrent, samedi ..... 18 juillet 2015, de 13 h 30 à 19 h 00

dimanche ..... 19 juillet 2015, de 7 h 30 à 9 h 15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 19 juillet à 10 h 00

**Briefing des commissaires le** dimanche 19 juillet à 7 h 30, sur la ligne de départ

Essais non chronométrés le samedi 18 juillet de 15h00 à 18h30 et le dimanche 19 juillet 8h30 à 9h45

Essais chronométrés le dimanche 19 juillet 2015 de 10 h 00 à 12 h 00

Briefing des pilotes, le dimanche 19 juillet 2015 à 12h15 sur la ligne de départ

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 19 juillet à 12 h 30

Vérification sécurité du parcours le samedi 18 juillet à 14 h 30

## Course

- 1<sup>ère</sup> montée : ..... dimanche 19 juillet 2015 à partir de 13 h 30
- 2<sup>ème</sup> montée : ..... dimanche 19 juillet 2015 à partir de 15 h 15
- 3<sup>ème</sup> montée : ..... dimanche 19 juillet 2015 à partir de 17 h 00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : sur la ligne de départ

Podium récompensant les 3 premiers au scratch, sur la ligne de départ pendant le parc fermé, le dimanche 19 juillet dès la fin de la course

Parc fermé : ..... CD170, sur la ligne de départ

Remise des prix ..... dimanche 19 juillet 2015 à 20 h 00, sur la place (marché couvert)

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :  
Dimanche 19 juillet 2015, lors de la remise des prix, sur la place (marché couvert)

### Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

➤ Réunion 1 : samedi 18 juillet 2015 à 17 h 00, Maison du Développement, place François Mitterrand

➤ Réunion 2 : dimanche 19 juillet 2015 à 9 h 30, Maison du Développement, place François Mitterrand

Les réunions suivantes seront fixées par le Président de Collège.

### 1.3P. VERIFICATIONS

#### Vérifications administratives et techniques auront lieu au parc concurrents

- Samedi 18 juillet 2015 de 13 h 15 à 19 h 00
- Dimanche 19 juillet 2015 de 7 h 15 à 9 h 15

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Renault,

Adresse : route d'Avallon 58140 LORMES

Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit :

- samedi 18 juillet 2015 à 19 h 00 et dimanche 19 juillet 2015 à 9 h 15

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 19 juillet à 9 h 45

### 1.4P. DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Tout concurrent dont l'attitude dans le cadre de l'épreuve, tant au cours de l'épreuve elle-même, que lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ses propos, soit par ses actes (notamment tricherie, détournement d'objets, etc...) ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le Collège des Commissaires Sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

Tout concurrent est responsable des agissements de son équipe et de ses accompagnateurs.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement, jusqu'au 16 juillet 2015, à l'adresse suivante :

**Mlle MALARDIER – M. MORIN**  
**Chemin du bois Nartaud – la Linarde**  
**58800 CORBIGNY**

Les frais de participation sont fixés à 180,00 €

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

**Forfait :**

Tout concurrent, y compris ceux engagés à l'année au CFM, devra notifier son forfait par un écrit, envoyé par lettre, fax ou télex 24 heures avant le début du meeting.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre des voitures admises est fixé à 150

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### **4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

#### **4.2.7. - ECHAPPEMENT**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir tableau publié dans " France Auto spécial règlement ".

## **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. PARCOURS**

La Course de Côte de LORMES située sur la D170 entre lieu-dit « Marnay » et l'entrée de la ville de Lormes et se déroulera en 3 montées.

Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la CD 170, lieu dit « Marnay »

Arrivée : LORMES sur la CD 170

Pente moyenne 3,5% avec une chicane de ralentissement sera installée après l'arrivée pour une circulation ralentie à l'intérieur de l'agglomération

Longueur du parcours : 2000 m

Modalités de retour au départ : en convoi, derrière le véhicule de direction de course

Parc de départ : route de Narveau avant la ligne de départ

Parc d'arrivée : Place François Mitterrand (place de la Mairie)

### **6.2P. ROUTE DE COURSE**

L'accès au départ se fait par le CD 170

### **6.3P. FILE DE DEPART**

Lieu : sur le CD 170, en simple file et dans l'ordre de départ

*Rappel* : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 mn avant leur heure de départ.

Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve

### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les concurrents s'installeront dans un pré situé à droite, avant la ligne de départ, sur le CD 170.

### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur le CD170, sur la ligne de départ.

## 6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

- Pendant les vérifications, pendant les essais et la course ainsi que le délai de réclamation : au parc concurrents près de la structure administrative.  
Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d’une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

## 6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra au podium de départ le samedi 18 juillet de 15h à 18h30 et le dimanche 19 juillet de 8h30 jusqu’à la fin de l’épreuve.  
Téléphone permanence n° 06.73.03.52.14 Monsieur Etienne SEGUIN  
Centre de secours le plus proche situé à LORMES, téléphone n° 18

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L’EPREUVE

### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Un briefing écrit sera distribué à chaque concurrent lors des vérifications administratives.  
Un briefing oral aura lieu à l’issue des essais chrono le 19 juillet à 12h15 sur la ligne de départ.  
La présence de tous les pilotes y est obligatoire.

### 7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ : feux tricolores

Lors du retour vers le parc de départ :

- Tous les pilotes sont dans l’obligation de porter leurs ceintures de sécurité
- Le port du casque est obligatoire pour les pilotes de monoplaces et biplaces et fortement recommandé pour les autres voitures.
- Il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord de la voiture
- Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner des pénalisations de la part des Commissaires Sportifs.

### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture : non autorisé  
Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

## ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Course de côte comptant pour la Coupe de France – Coefficient 1

Le classement s’effectuera sur la meilleure montée de course.

Voir règlement standard des courses de côte.

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.2P. PRIX

Les prix seront distribués selon les modalités suivantes :

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
<b>Classement au Scratch</b>	340 €	200 €	140 €	100 €	60 €
<b>Classement par Groupe</b>	150 €	100 € si 5 partants	50 € si 10 partants		
<b>Classement par Classe</b>	170 €	120 € si 4 partants	80 € si 6 partants	50 € si 8 partants	30 € si 10 partants

### 10.3P COUPE

Deux coupes récompensant 2 commissaires par tirage au sort seront mises lors de la distribution des prix.  
Prix cumulables et coupes non cumulables.

#### **10.4P PODIUM**

Il n'y aura pas de remise de coupes au podium

#### **10.5P REMISE DES PRIX ET COUPES**

La remise des prix aura lieu le dimanche 19 juillet 2015 à 20 h30, place de la Mairie à Lormes

#### **10.6P REMISE DES CHEQUES ET PALMARES**

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leurs classements lors de la remise des prix le 19 juillet 2015 à 20h30, place de la Mairie à Lormes

